

« Tout seul on va plus vite. Ensemble, on va plus loin. » Proverbe africain

## Edito

Capital Ingenium ne pouvait être à la fois le partenaire et prestataire spécialiste de vos opérations d'actionnariat salarié et d'épargne salariale, un laboratoire d'idées sur ces thèmes auteur entre autres de propositions de réforme en 2014 et d'un rapport de marché de référence tous les 2 ans, sans vous proposer des formations pragmatiques et innovantes pour décrypter et utiliser la réglementation toujours plus complexe et changeante dans ces matières.

Ainsi, avons-nous décidé de mettre nos équipes d'avocats experts à votre service pour répondre à vos questions dans le cadre de formations qui se veulent être des moments de transfert de compétences et de savoir-faire et d'échanges animés par des experts et non pas des conférences théoriques.

En espérant que vous serez nombreux à y participer !

## Dernière Nouvelle : les formations expertes de Capital Ingenium

Nous vous proposons trois thèmes en « **Formation initiale** », un cursus « **Formation Expert** » pour approfondir vos connaissances sur le produit de votre choix et une offre de « **Diagnostic** ».

### Pour qui ?

Direction Générale, Direction Administrative et Financière, Comp & Ben, Direction des ressources humaines, Direction Juridique / Entreprises de toutes tailles, cotée ou non cotée. En formation inter-entreprises ou intra-entreprise, selon vos besoins.

### Combien de temps ?

Intervention d'une demi-journée

### Quel prix ?

500 euros HT par participant ou 1.500 euros HT pour une formation dédiée jusqu'à 10 personnes

## Formation Initiale

### Actionnariat salarié « sélectif » : comment s'y retrouver ?

#### Objectifs de la formation initiale

L'actionnariat salarié est un outil clé et vertueux pour les entreprises, cotées ou non cotées, permettant un alignement des intérêts de l'entreprise et des salariés, une fidélisation des équipes ou la mise en place de package de rémunération attractif.

Toutefois, la multiplicité d'outils et de programmes envisageables ainsi que la réglementation de plus en plus ardue et changeante complexifie la mise en place des plans.

Pour mieux s'y retrouver, la formation a vocation à permettre aux entreprises (cotées ou non cotées) de :

- **COMPRENDRE** les différents outils disponibles en matière d'actionnariat salarié sélectif
- **IDENTIFIER** les contraintes ainsi que les éléments économiques liés à la mise en place des plans sélectifs
- **DÉFINIR** en amont les éléments clés à considérer pour structurer un plan

#### Thèmes traités

##### Principaux outils disponibles

- Stock options
- Actions gratuites et actions de performance
- Bons de souscription d'actions (BSA)
- Bons de créateur d'entreprise (BSPCE)
- Actions de préférence
- Plan de co-investissement
- Cash plan (notamment phantom shares)

##### Comparaison des outils

- Régimes juridiques, social et fiscal
- Avantages et inconvénients
- Profils financiers des outils pour la société et les bénéficiaires

##### Les clefs de la structuration d'un plan

- Objectifs finaux du plan
- Conditions d'attribution
- Contraintes inhérentes au plan (nationalité des bénéficiaires, durée du plan, calibrage de l'enveloppe, périodicité, etc.)
- Problématiques spécifiques liées à la liquidité des titres, la gouvernance ou la confidentialité du plan, etc.

## Actionnariat salarié « collectif » : Décryptage et visite guidée

### Objectifs de la formation initiale

L'association des salariés aux résultats et au capital de l'entreprise permet à l'entreprise de renforcer ses fonds propres et fidéliser ses salariés qui y gagnent une source d'épargne fiscalement avantageuse. Les dispositifs accessibles sont néanmoins nombreux et complexes à mettre en œuvre. Cette formation permet par son approche pratique de **COMPRENDRE** le mécanisme de chacun des dispositifs disponibles d'actionnariat salarié collectif, de **CONNAÎTRE** leurs supports de gestion ainsi que d'**IDENTIFIER** les avantages sociaux et fiscaux offerts aux salariés et à l'entreprise.

### Thèmes traités

#### L'investissement des salariés : Quel plan pour quelle finalité ?

Plan d'épargne d'entreprise (PEE) et plan d'épargne groupe (PEG)

Fonctionnement et alimentation du plan

Avantages sociaux et fiscaux pour les salariés et pour l'entreprise

Plan d'épargne pour la retraite collectif (PERCO)

Conditions de mise en place et avantages

Une alimentation spécifique

#### Mode de gestion financière des plans collectifs

Gestion directe des comptes titres nominatifs

Tenue des comptes titres et versements associés

Quid en cas de départ du salarié ?

Gestion par un fonds communs de placement d'entreprise (FCPE) investi en titres de l'entreprise

Classification des FCPE

Gouvernance et contrôle des FCPE

#### Opérations d'actionnariat salarié et placement dans les plans d'épargne collectifs

Augmentations de capital réservées aux adhérents d'un PEE  
Régime dérogatoire au droit commun des augmentations de capital

Règles spéciales concernant la souscription et les modalités de libération des titres

Versement dans le PEE des actions attribuées gratuitement  
Modalités d'attribution d'actions gratuites en application d'une décote ou de l'abondement

Conditions du versement dans le PEE

Régimes fiscaux et sociaux applicables

#### Mécanisme de la Management Compagny (Manco)

Utilisation des ManCos et définition des cercles concernés

Organisation de la ManCo et règles de gouvernance (golden shares)

Intérêts, avantages et inconvénients financiers et fiscaux du dispositif

## L'épargne salariale sans complexe

### Objectifs de la formation initiale

Souvent perçue comme complexe, l'épargne salariale dans sa globalité n'est pas placée au centre de la stratégie des entreprises. Il s'agit pourtant d'un véritable outil managérial au service de la démarche entrepreneuriale.

Pour dépasser les idées reçues en la matière, la formation a vocation à présenter et comparer, de manière pédagogique et pragmatique, les différents outils d'épargne salariale pour :

- **COMPRENDRE** de manière globale les aspects techniques des outils au stade de leur mise en œuvre et de leur suivi
- **IDENTIFIER** les gains directs et indirects de la mise en place d'outils d'épargne salariale pour l'entreprise et les salariés (financiers, sociaux, qualitatifs ....)
- **REPLACER** les outils d'épargne salariale au sein de la stratégie de l'entreprise.

### Thèmes traités

#### L'épargne salariale : pourquoi faire ?

- Objectifs de l'épargne salariale
- Vertus de l'épargne salariale pour la petite comme la grande entreprise

#### Le choix des outils

- Outils obligatoires et facultatifs
- Interactions possibles entre les différents outils
- Choix du dispositif en fonction des objectifs et de la configuration de l'entreprise

#### La méthodologie pour la mise en place de chaque outil

- Participation
- Intéressement
- PEE / PEG / PERCO
- Les points de vigilance

#### La gestion dans le temps de l'épargne salariale

- Gestion des accords / plans
- Gestion des avoirs

### Nos dates de formation :

#### Actionnariat salarié « sélectif » :

Mardi 25 avril 2017 – 9h à 12h30

Mardi 20 juin 2017 – 9h à 12h30

Mardi 26 septembre 2017 – 9h à 12h30

#### Actionnariat salarié « collectif » :

Mercredi 7 juin 2017 – 9h à 12h30

Jeudi 29 juin 2017 – 9h à 12h30

Jeudi 12 octobre 2017 – 9h à 12h30

#### Epargne salariale :

Mardi 25 avril 2017 – 9h à 12h30

Mercredi 21 juin 2017 – 9h à 12h30

Mercredi 27 septembre 2017 – 9h à 12h30

Focus détaillé  
sur le produit de votre choix

Objectifs de la formation

Un objectif, un produit ! Tel est le but de la formation Expert de Capital Ingenium.

Il s'agit d'un focus juridique et pratique sur le produit de votre choix en épargne salariale ou en actionnariat salarié. Dans le cadre d'une démarche concertée, nous prenons en considération les besoins et les demandes spécifiques de votre entreprise pour être au plus proche de vos attentes. Cette formation vous est donc dédiée.

Contactez nous pour construire ensemble votre formation sur mesure !

Pour qui ?

Direction Générale, Direction Administrative et Financière, Comp & Ben, Direction des ressources humaines, Direction Juridique / Entreprises de toutes tailles, cotée ou non cotée.

En formation inter-entreprises ou intra-entreprise, selon vos besoins.

Combien de temps ?

Intervention d'une demi-journée

Quel prix ?

500 euros HT par participant *ou*  
1.500 euros HT pour une formation dédiée jusqu'à 10 personnes

Le Diagnostic Capital Ingenium

*Pour aller encore plus loin, nous évaluons vos politiques d'actionnariat salarié et d'épargne salariale*

L'expertise Capital Ingenium adaptée à vos besoins

Nous vous proposons une offre originale de diagnostic des dispositifs d'actionnariat salarié et d'épargne salariale mis en place au sein de votre entreprise ou de votre groupe.

Après la réalisation par des avocats experts d'un audit de vos dispositifs existants, vous obtiendrez par ce diagnostic des recommandations et solutions pour mettre en place de nouveaux outils qui répondent mieux aux objectifs et besoins de votre entreprise et/ou de votre groupe.

Les étapes du diagnostic :

- Audit par l'équipe Capital Ingenium de votre politique d'actionnariat salarié et d'épargne salariale
- Identification des objectifs et des besoins futurs de votre entreprise / groupe
- Recommandations et solutions de Capital Ingenium

Pour qui ?

Direction Générale, Direction Administrative et Financière, Comp & Ben, Direction des ressources humaines, Direction Juridique / Entreprises de toutes tailles, cotée ou non cotée.

Combien de temps ?

Vous souhaitez en savoir plus ? Parlons en !

LA FORMATION INITIALE

Décryptage et visite guidée pour mieux s'y retrouver

LA FORMATION EXPERT

Focus détaillé sur le produit de votre choix

DIAGNOSTIC

Pour aller encore plus loin nous évaluons vos politiques d'actionnariat salarié et d'épargne salariale

CONTACT

Bénéficiez de l'expérience de nos intervenants, avocats reconnus et experts dans leur domaine, pour répondre à ces questions.

Vous êtes intéressés par l'une de ces formations, contactez :

- Céline Cheval, AyacheSalama : 01.58.05.52.36 [c.cheval@ayachesalama.com](mailto:c.cheval@ayachesalama.com)
- Flora Lanos, Capstan : 01.44.95.95.60 [flanos@capstan.fr](mailto:flanos@capstan.fr)

Fruit d'un compromis entre des députés « frondeurs » qui souhaitent revenir sur la loi Macron, et le Gouvernement qui souhaitait au contraire une « stabilité et visibilité fiscale » indispensable afin d'éviter le « sentiment du zigzag » chez les entreprises, l'avantage fiscal et social accordé en 2015 aux attributions gratuites d'actions vient d'être partiellement amendé par la **loi de Finances pour 2017**<sup>1</sup>:

- Jusqu'à **300.000 €**, le gain d'acquisition restera imposé au régime des plus-values, le cas échéant après un abattement pour durée de détention. Les prélèvements sociaux s'appliquent au taux de 15,5%.
- La **fraction qui excède 300.000 €** sera imposée comme un salaire, sans application d'abattement. Les prélèvements sociaux s'appliqueront au taux de 8% et la contribution salariale de 10% est réintroduite.
- Le taux de la contribution patronale est relevé, quant à lui, de 20 à 30 %.

L'entrée en vigueur du dispositif s'applique aux actions gratuites attribuées en vertu d'une AGE postérieure à l'entrée en vigueur de la loi, afin d'éviter le tour de vis fiscal aux attributions déjà autorisées.

Convaincus que les actions gratuites constituent un instrument de fidélisation et de motivation des salariés, nous regrettons de constater que le régime a été modifié une troisième fois en quatre ans. Une fois de plus, les entreprises sont confrontées en ce domaine comme en d'autres à une instabilité préjudiciable à leur stratégie à long terme.

<sup>1</sup> article 61 de la loi de finances pour 2017 n°2016-1917 du 29 décembre 2016, au JO du 30 décembre 2016

RÈGLES D'IMPOSITION	Attribuées avant le 28/09/2012	Attribuées du 28/09/2012 au 07/08/2015	AGE postérieure au 07/08/2015 (loi Macron)	AGE à partir du 31/12/2016 (LF 2017)	
<b>GAIN D'ACQUISITION</b>					
<b>RÉGIME FISCAL DU BÉNÉFICIAIRE</b>	30% (ou option pour IR + 8% PS)	Barème progressif de l'IR dans la catégorie des traitements et salaires	Régime des plus-values avec abattements pour durée de détention	Fraction du gain annuel inférieure à 300K€: Régime des plus-values de cession avec abattements pour durée de détention	Fraction du gain annuel supérieure à 300K€: Traitements et salaires
<b>RÉGIME SOCIAL DU BÉNÉFICIAIRE: PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX (PS)</b>	15,5%	8% (dont 5,1% de CSG déductible)	15,5% (dont 5,1% de CSG déductible)	15,5% (dont 5,1% de CSG déductible)	8% (dont 5,1% de CSG déductible)
<b>CONTRIBUTION SALARIALE</b>	10%		Néant	Néant	10%
<b>RÉGIME SOCIAL DE L'ENTREPRISE: CONTRIBUTION PATRONALE</b>	14% - 30% Due à la mise en place du plan	30% Due à la mise en place du plan	20% Due à la date d'acquisition définitive	30% Due à la date d'acquisition définitive	
<b>GAIN DE CESSION</b>					
Régime fiscal des plus-values de cession: taux effectif d'imposition après abattements pour durée de détention					

## Le Marché

Le 14 décembre dernier, la FAS a organisé son **Grand Prix 2016 de l'Actionnariat Salarié**. Ont été récompensés :

- AUCHAN, Grand Prix FAS 2016
- VALLOUREC, Grand Prix Indice Euronext-FAS IAS
- ORANGE, Grand Prix CAC All Tradable
- TOURNUS EQUIPEMENT, Grand Prix PME, ETI, Start-up
- PIERRE FABRE, Prix Coup de cœur du Jury

## Le Chiffre

**2.957 € brut**

En 2014, dans le secteur privé et les entreprises publiques, la **rémunération brute mensuelle moyenne** des salariés en équivalent temps plein (EQTP) s'est élevée à 2.957 euros et le salaire moyen net de tous prélèvements sociaux à 2.225 euros.

Source: Dares Résultats 2017-005 - Les salaires par secteur et bar



AyacheSalama

**CAPITAL INGENIUM**

47, avenue Hoche – 75008 Paris

+ 33 (0) 1 58 05 38 52

contact@capitalingenium.com



Ius Laboris FRANCE

**CAPSTAN AVOCATS**

Directeurs de la publication : Olivier Tordjman et Jean-Michel Mir

Capital Ingenium est un GIE constitué par les cabinets d'avocats AyacheSalama et Capstan Avocats